# LES PUNAISES DE LIT

**RECOMMANDATIONS**
**POUR LES PROFESSIONNELS**
**EN CAS DE SUSPICION DE PUNAISES DE LIT CHEZ L'USAGER**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Petit insecte de 5 mm environ, ne saute pas, ne vole pas.
Difficile à observer, elle se cache la journée.
Se nourrit de sang humain lors de piqûres la nuit.

Taille réelle environ 5 mm

| INDICES DE PRESENCE | CONSEQUENCES | TRANSMISSION |
|---|---|---|
| • Généralement dans les chambres à coucher et mobilier en tissus<br>• Traces de déjections noires sur la literie (sommier, matelas), rideaux, plinthes, angles de murs, canapés…<br>• Traces de sang sur les draps<br>• Traces de piqûres, démangeaisons chez l'usager | • Stress, angoisses, insomnies<br>• Parfois : lésions cutanées avec infection due au grattage<br>• Dans de rares cas : manifestation allergique de type urticaire<br>• Non vectrices de maladies | • Par l'homme en déposant ses effets personnels à proximité d'objets infestés ou de fissures (sacs, manteaux, chaussures, valises…)<br>• Par l'achat de mobilier ou linge de seconde main infesté |

## VISITES A DOMICILE

### *Avant la visite*

- ✓ Réaliser un entretien au préalable avec la personne afin de lui expliquer les raisons de cette procédure (risque de propagation)
- ✓ Prévoir des équipements de protection jetables : sur-chaussures, blouses, sacs poubelles, gants
- ✓ Eviter de porter des vêtements amples, des manches longues, et des vêtements qui touchent le sol,
- ✓ N'apporter que le strict nécessaire
- ✓ Programmer cette visite en dernier

### *Pendant la visite*

- ✓ S'équiper de vêtements de protection
- ✓ Mettre ses effets (manteau, matériel de soins, équipement de travail…) dans un sac fermé hermétiquement et les déposer si possible dans un lieu non infesté (entrée, cuisine ou balcon) à l'écart des murs et meubles
- ✓ S'assoir dans une pièce ou les personnes ne dorment pas, de préférence dans la cuisine (éviter lit, chaises en tissus, canapés)
- ✓ Rester dans des lieux éclairés, rester en mouvement, ne pas rester statique
- ✓ Manipuler les vêtements et la literie de l'usager avec précaution, en les tenant loin de soi

## *Après la visite*

- ✓ Enlever vos vêtements de protection (ou tenue dédiée) dans un lieu non infesté (hors du domicile ou cuisine ou salle de bains) : côté « souillé » roulé vers l'intérieur
- ✓ Jeter le matériel et survêtements de protection jetables utilisés dans un sac poubelle, puis dans une poubelle fermée à l'extérieur du bâtiment
- ✓ Emballer hermétiquement le matériel devant être rapporté sur votre lieu de travail
- ✓ Inspectez vos effets avant de regagner véhicules, lieux de travail, domicile Communiquer avec les autres professionnels intervenant dans le lieu infesté

- ✓ En cas de doute : de retour chez vous ne pas mélanger vos vêtements au reste du linge, les laver à chaud (60° min), ou les mettre au sèche-linge 30 min ou dans le congélateur au moins 48H

# ACCUEIL DU PUBLIC

## *Usager ayant une problématique de punaises de lit*
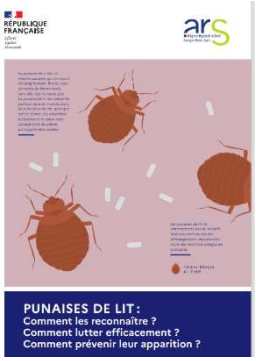
- ✓ Demander sa collaboration pour s'assurer que ses vêtements et effets personnels soient exempts de punaises avant de quitter son domicile
- ✓ Si possible, lui demander de n'apporter que le strict minimum
- ✓ Idéalement, le recevoir dans une pièce adaptée (elle ne doit contenir que l'équipement nécessaire à l'intervention)
- ✓ Si l'usager apporte des biens personnels ou des vêtements (manteau par exemple), les placer dans un sac plastique scellé
- ✓ Limiter les déplacements de la personne : éviter la propagation
- ✓ Renseigner la personne : prise en charge de l'infestation à son domicile, comment éviter la propagation, etc.